

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE de l'AMEREVE

du vendredi 11 mars 2022 à l'espace BEAULIEU à
BORDEAUX(Dr.CLERDAN Patrick).

Début de l'AG à 9 heures.

99 membres inscrits,18 absents.

Présents :81

Présents pour le repas :71.

I) Lecture du procès- verbal du CONSEIL d'ADMINISTRATION du 18 juin 2021
de l'AMEREVE :Dr.CLERDAN Patrick.

II) Approbation des comptes de l'exercice 2021 après lecture par Mme
LEPRINCE Evelyne.Quitus et approbation à l'unanimité du rapport des
comptes.

III) Election des membres renouvelables du bureau du CA :il y a plus de postes
à pourvoir que de candidats, un appel à candidature est lancé dans
l'assemblée, sans candidat nouvellement déclaré.

Sont élus à l'unanimité :

-Dr.CALES ROSELYNE(Présidente)

-Mme LEPRINCE Evelyne(Trésorière)

-Dr.BERSANI Daniel

--Mme GROS Monique

-Dr.DISCAZEAUX Dominique(pour le BEARN)

-Mme MATHEY Françoise

IV) Allocution de la Présidente:

1)demande de nouveaux bénévoles pour faire vivre l'association .

2) Rappel sur la «machine CARMF» qui devra ,dans les prochains mois suivant l'élection Présidentielle et les élections législatives,affronter les propositions de modification des retraites(nouvelle mouture).

3)Présentation des intervenants de la réunion d'information post- AG .

Fin de l'ASSEMBLEE GENERALE à 9h 35 après une minute de silence pour les médecins et proches décédés pendant la pandémie.

REUNION D'INFORMATION POST-AG de l'AMEREVE du 11/03/2022

I) CARMF :diaporama Mr.DREUX

Cumul ,fiscalité , contributions sociales et reversions .

ii) Décès du conjoint :comment utiliser mes placements :Mr.LAURENT(grope PASTEUR MUTUALITE).

-principes généraux de la succession ;

-vos projets, vos besoins ;

-les classes d'actifs ;

-1 exemple.

III) CUMUL RETRAITE/ACTIVITE LIBERALE :Dr.CHAFFIOTTE,directeur de la CARMF.

Comment payer moins de cotisations :

-installation

-remplacement

-assouplissement des règles du cumul.

IV) EVOLUTION DES RETRAITES :Dr.CHAFFIOTTR : ma retraite est en partie régie par la CARMF.EVOLUTION 2022 :régime de base +1 ,1%,régime complémentaire +0,5%, ASV :0%.

Quelle retraite demain ?

Il faut garantir une retraite de base équitable et solidaire dans laquelle un euro cotisé donne les mêmes droits à tous, et compléter par des régimes professionnels adaptés.

Il faut laisser la liberté de prendre la retraite à partir de 62 ans, avec majoration de la pension si départ plus tardif.

V) FOND D'ACTION SOCIALE : Docteur WOLFF (administrateur titulaire de la CARMF) :

Présentation du FAS , de ses moyens et des actions effectuées en soutien pour les médecins , conjoints , veufs ou veuves, avec des aides financières en collaboration avec le Conseil de l'Ordre des Médecins.

Fin de la présentation à 12h30.

Repas à l'Espace Beaulieu pour les adhérents inscrits au repas.